



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, *Échevin(e)s* ;
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

Séance du 23.10.18

#Objet : Acquisition d'un camion 6x4 avec grue - Approbation des conditions modifiées et du mode de passation - Article : 421/743-52 - Montant : 260.000,00 euros euros TVA comprise - Budget: 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° c (aucune offre ou aucune offre appropriée suite à une procédure ouverte/restreinte) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant qu'une seule offre a été reçue pour la variante obligatoire (diesel) du lot 1 et aucune pour la motorisation CNG (base) et que celle-ci ne peut donc être jugée recevable ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu d'adapter le cahier des charges en conséquence et de relancer le marché ;

Considérant que le lot 2 « Achat de container » peut quant à lui être désigné et doit dès lors être supprimé du cahier des charges adapté ;

Vu le cahier des charges modifié N° 2018-831 relatif au marché "Acquisition d'un camion 6x4 avec grue" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 260.000,00 euros, TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1, 1° c (aucune offre ou aucune offre appropriée suite à une procédure ouverte/restreinte) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/743-52 et sera financé par emprunt ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. D'approuver le cahier des charges modifié N° 2018-831 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion 6x4 avec grue", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 260.000,00 euros TVA comprise.
2. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
3. De transmettre cette délibération à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
4. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/743-52.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 octobre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke